



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20231027-1644-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2023
Date de mise en ligne : 14 novembre 2023

ND

DECISION MUNICIPALE DM_2023_088

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer un contrat de prestation avec l'animatrice artistique Sayaka Hodoshima pour l'organisation d'un atelier, le samedi 2 décembre 2023 de 10h30 à 12h à la bibliothèque municipale.

ARTICLE 2 - D'imputer une dépense au chapitre 11, article 6228 du budget principal de la Ville, pour un montant de 220 € T.T.C. (deux cent vingt euros T.T.C.).

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 09/11/2023

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**